

auteurs des plans et devis voulaient d'abord éviter, obligeant les voitures à ralentir pour y prévenir des accidents.

Une des principales entreprises pour l'année courante est la réfection des abords du pont des Chaudières sur la rivière Ottawa, surtout du côté de Hull. L'entreprise permettra à cet ancien ouvrage fédéral et à ses abords de répondre avec sécurité aux exigences du transport moderne. Comme partie intégrante du projet, on a remplacé par des autobus l'ancien service de tramways qui utilisait le pont. Ce remplacement permet d'enlever les voies ferrées de la rue Wellington à l'ouest de la rue Bank, rue le long de laquelle, les députés le savent, sont situés bon nombre de nos plus beaux édifices de l'État. Le parachèvement de cette entreprise et de Sussex Drive fera que nous aurons terminé l'aménagement de la plupart des promenades envisagées pour le côté d'Ottawa de la région de la capitale nationale. Si nos moyens financiers nous le permettent, nous entendons acquérir les terrains à travers lesquels nous amènerons des routes de plaisance, dans les années 60 ou plus tard, eu égard à la situation économique. Il est bien entendu qu'en projetant l'aménagement d'une capitale nationale, il faut regarder loin.

Dans les quelques années qui vont suivre l'aménagement des promenades intéressera essentiellement le côté québécois de la rivière. On s'occupera d'abord de la route de plaisance du lac des Fées, à Hull même, dont la Commission entend compléter cette année le nivellement et l'empièrrement. Elle poursuit aussi cette année l'aménagement d'une partie des avenues-jardins de la Gatineau, grâce auxquelles on entend ouvrir à ceux qui visitent la capitale nationale l'accès à une partie des magnifiques terrains acquis dans les collines de la Gatineau en vue de donner à la capitale elle-même un décor naturel peut-être particulièrement original. Voilà plusieurs années qu'on a tardé à commencer les travaux, vu les difficultés éprouvées du point de vue de l'acquisition des terrains à un prix raisonnable. Le programme de cette année n'intéresse que cette partie de la route qu'on peut utilement construire sur des terrains appartenant déjà à la Couronne.

Nous possédons maintenant un magnifique parc naturel dans les collines de la Gatineau. On me dit que des milliers de touristes s'y rendent chaque année, ainsi que, très fréquemment, nombre de gens d'Ottawa et de Hull. On projette de le parachever éventuellement par l'acquisition d'autres terrains dans la région désignée pour le parc, dans le plan de la capitale nationale. Toutefois, il ne semble exister aucune hâte particu-

lière à ce propos, et nous ne voyons aucune nécessité de recourir aux méthodes d'expropriation pour acquérir des terrains qui sont présentement utilisés d'une façon qui ne dépasse pas le parc que nous avons déjà établi. Et nous ne croyons pas nécessaire de payer le prix fort ou un prix plus élevé que ce que l'on considère comme le prix normal du marché, pour acquérir des terrains par voie de négociations.

Je n'essaierai pas de traiter plus en détail de ce que la Commission a réalisé et de ce qu'elle accomplit actuellement. On peut trouver beaucoup de renseignements dans les rapports annuels de la Commission et les renseignements financiers sur son programme actuel figurent au budget déjà soumis au Parlement.

J'espère qu'au début de la prochaine session, les députés auront l'occasion d'étudier ce qui se fait et ce que l'on projette et qu'ils profiteront de cette occasion pour faciliter davantage l'aménagement de la capitale, dont s'enorgueillira probablement à l'avenir une nation beaucoup plus nombreuse.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de formuler de longues observations à l'égard de l'exposé que le premier ministre nous a présenté à propos de l'aménagement de la capitale. Je crois qu'il est regrettable qu'un comité mixte des deux Chambres n'ait pas procédé à l'étude de cette question au cours de la session qui s'achève. Le premier ministre a déclaré qu'on y verra à la prochaine session; j'espère qu'on entreprendra cette étude immédiatement après l'ouverture de ladite session.

Je souhaite néanmoins que l'étude en question ne se fasse pas selon les termes du discours du trône du 7 janvier de cette année, que je cite:

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres pour examiner, à la lumière de la loi sur les subventions aux municipalités et des modifications susceptibles d'y être apportées, les relations d'ordre financier et autres entre le Gouvernement et la Commission du district fédéral, d'une part, et la ville d'Ottawa et les municipalités avoisinantes, d'autre part.

Je ne crois pas qu'il faille restreindre les attributions de ce comité, ni même que tel doive être son mandat. Ce dernier suggère en effet qu'il y a une relation quelconque entre les subventions aux municipalités et l'attitude du gouvernement fédéral envers la ligne d'action suivie par les municipalités. On ne devrait certes pas, à mon avis, donner à entendre que le versement de subventions aux municipalités en remplacement des impôts implique nécessairement qu'une municipalité quelconque doive tolérer l'ingérence du gouvernement fédéral dans ses affaires.